



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE CEAUX

Séance du 11 septembre 2023 à 18 heures 30 minutes  
Salle polyvalente

**Présents :**

Mme BIGOT Angélique, Mme DATIN Claire, M. ENAULT Aurélien, M. FORGET Fabrice, M. GONZALES Jean, Mme HOURDIN Céline, M. MURIE André, Mme PAYEN Agnès

**Procuration(s) :**

Mme DAVIS Fanny donne pouvoir à Mme HOURDIN Céline, M. HERNOT Christophe donne pouvoir à Mme PAYEN Agnès

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme DAVIS Fanny, Mme DESMONTS Hélène, M. HERNOT Christophe

**Secrétaire de séance :** Mme DATIN Claire

**Président de séance :** Mme PAYEN Agnès

**1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 20 juillet 2023 à l'unanimité.

**2 - Décision modificative N° 1 - Budget communal**

Dans le cadre des travaux de l'église, pour la remise en état du clocher, la prévision budgétaire 2023 au C/231 - Opération 27 est insuffisante. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative N° 1 du budget communal de l'exercice 2023, comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses C/ 615228 - Autres Bâtiments	- 1 000 €
Dépenses C/ 023 – Virement à la section d'investissement	+ 1 000 €

**Investissement**

Recettes C/ 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 1 000 €
Dépenses C/ 231 – opération 27 (Travaux église)	+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative N° 1 du budget communal de l'exercice 2023.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **3 - Devis LA POSTE - Accompagnement réunion citoyenne - dans le cadre de la mise en place de la Base Adresse Locale (BAL) 2023-09-11-02**

Dans le cadre de la mise en place de la Base Adresse Locale (BAL), le conseil municipal, par délibération N° 2022-10-20-05, avait retenu le devis de LA POSTE d'un montant de 2 874 € TTC pour la mise en place de la Base Adresse Locale.

Afin de faire une présentation publique auprès de la population de CEAUX, le conseil municipal accepte le devis de LA POSTE d'un montant de 600 € TTC pour l'accompagnement à la réunion citoyenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de LA POSTE pour un montant de 600 € TTC.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier « Base Adresse Locale".

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 19h15

La Secrétaire de séance,  
DATIN Claire

La 1ère Adjointe  
PAYEN Agnès